

Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone : **Hc 757**
Résidentielle forte densité



USAGES	Habitation	unifamiliale	h1	●	●				
		bi et trifamiliale	h2	●	●(b)				
		multifamiliale	h3	●(a)	●(a)(b)				
		multifamiliale collective	h4						
		maison mobile	h5						
	Commerce	détail et services de proximité	c1			●			
		détail et serv. prof. et spéc.	c2			●			
		hébergement	c3						
		restauration	c4			●			
		diver. et act. récréotouristiques	c5						
		détail et de serv. contraignants	c6						
		débits d'essence	c7						
		commerces et serv. reliés à l'auto.	c8						
		gros, lourds et act. para-indust.	c9						
	Industrie	prestige	i1						
		légère	i2						
		lourde	i3						
		extractive	i4						
	Institt., public & communautaire	parcs, terrains de jeux et esp. nat.	p1						
		institutionnel et administratif	p2						
communautaire		p3							
infrastructures et équipements		p4							
Agricole	culture du sol	a1							
	agriculture, forest. et sylviculture	a2							
	élevage	a3							
	élevage en réclusion	a4							
Autr. nat.	conservation	n1							
	récréation ext.	n2							
NORMES PRESCRITES	Structure	isolée		●	●	●			
		jumelée							
		contiguë							
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6			
		latérale (m)	min.	3	3	3			
		latérales totales (m)	min.	6	6	6			
		arrière (m)	min.	3	3	3			
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,3	7,3	7,3			
		hauteur (étages)	max.	2	2	2			
		hauteur (m)	max.	10	10	10			
superficie de bâtiment au sol (m ²)		min.	53	53	53				
superficie de plancher (m ²)		max.							
RAPPORT	coefficient d'occupation au sol (%)	max.	50	50	50				
	nombre de logement à l'hectare	max.							
	espace naturel (%)		10	10	10				
TERRAIN	largeur (m)	min.	25	50	25				
	profondeur (m)	min.		60					
	superficie (m ²)	min.	1500	25000	1500				
DISCRÉT.	P.I.I.A.								
DSP - SPÉC			(1)	(1) (2)	(1) (3)				
			(3) (5)	(3) (5)	(4)				

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU	
<p>Usage spécifiquement permis :</p> <p>(a) Habitation multifamilial d'un maximum de 23 logements</p> <p>(b) lorsqu'à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation</p>	
<p>Usage spécifiquement exclu :</p>	

DISPOSITIONS SPÉCIALES	
<p>(1) terrain desservi</p> <p>(2) art. 223 - Dispositions particulières applicables aux projets intégrés</p> <p>(3) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions et superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau</p> <p>(4) art. 42 - Logement dans un bâtiment commercial</p> <p>(5) art. 35 - usage additionnel de service</p>	

AMENDEMENTS	
17-03-2023	194-69-2023 (Hc-757)